

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Gérald GRESSET, Anne-Elisabeth SAUVAGE, Marie-Christine POIX, Thierry LABRIET, Jean-François VEILLET, Luc VEROT

Absents : Pascal DECHASSE, Josette TAMBURINI

Excusés : Marie-Pierre ROUDEAU, Michel MOREL donne procuration à J-François VEILLET

Secrétaire de Séance : Thierry LABRIET

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 19h35.

Aucune observation sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020

Arrivée de Madame Corinne LAINÉ – perceptrice de la Trésorerie de Mouthe à 19h40 -

1 A 18 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – COMPTES ADMINISTRATIFS – AFFECTATION DES RESULTATS/ 2019

Danièle BIESSE, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que les comptes de gestion de l'année 2019 sont conformes aux comptes administratifs de la commune et ceci pour tous les budgets cités ci-dessous.

1 A 3/ BUDGET CIMETIERE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	44 684.88	22 012.44
RECETTES	20 132.44	27 868.49
RESULTAT	-24 552.44	- 5 851.05
RESULTAT DE CLOTURE	- 18 701.39	

4 A 6/ BUDGET EAU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	244 738.50	55 570.16
RECETTES	170 526.83	684 861.21
RESULTAT	-74 211.67	629 290.60
RESULTAT DE CLOTURE	555 078.93	

7 A 9/ BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	88 472.37	102 398.44
RECETTES	49 599.48	306 899.54
RESULTAT	-38 872.89	204 501.10
RESULTAT DE CLOTURE	165 628.21	

10 A 12/BUDGET LA FOUGERE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	47 186.36	53 887.47
RECETTES	47 186.36	53 887.47
RESULTAT	0	0
RESULTAT DE CLOTURE	0	

13 A 15/ BUDGET MICROCENTRALE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	278 448.09	4 328.78
RECETTES	295 887.55	15 653.68
RESULTAT	17 439.46	11 324.90
RESULTAT DE CLOTURE	28 764.36	

16 A 18 / BUDGET COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 845 794.70	1 919 834.51
RECETTES	1 737 852.20	2 625 827.01
RESULTAT	-107 942.50	705 992.50
RESULTAT DE CLOTURE	598 050.00	

POINTS 1 A 18 : DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**19/ CLOTURE DU BUDGET LA FOUGERE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Jougne avait ouvert un budget lotissement « La Fougère » de 3 lots, que les 3 lots ont été vendus et qu'il y a lieu de clôturer ce budget au 31/12/2019

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**20 / REAMENAGEMENT DU PRET FORET GUDEL**

Denis POIX-DAUDE, maire de Jougne rappelle au conseil municipal que la Commune de Jougne a contracté auprès du crédit Agricole de Franche-Comté l'emprunt référencé N°108949 d'un montant initial de 360 000 €

Denis POIX-DAUDE présente la proposition du Crédit agricole de réaménagement dudit prêt selon les modalités suivantes :

Montant initial du prêt	360 000 €
Capital restant au 17/03/2020	275 307.20 €
Durée résiduelle	165 mois
Taux initial de l'emprunt	4.0900 %
Taux réaménagé le 11/03/2016	3.67 %
Taux proposé	2.63 %
Mode d'amortissement : échéance constante	5 981.35 €
Périodicité	trimestre
Frais de dossier	275 €
Soit un gain net de	22 573.65 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**21 A 25/ BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Le budget prévisionnel du CCAS 2020 d'un montant de 14 895.81 € est présenté à titre d'information.

21/ BUDGET PREVISIONNEL CIMETIERE 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
35 403.49	54 104.88
Valeurs des stocks au 31/12/2019	24 552.44

22/ BUDGET PREVISIONNEL EAU 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
658 795.33	706 861.11
Virement à la section d'investissement	592 800.00

23/BUDGET PREVISIONNEL BOIS 2020

Les produits de vente ont été revus à la baisse étant données les perspectives économiques d'environ – 50%.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
316 028.21	96 786.34
Virement au budget général	100 000.00

24/BUDGET PREVISIONNEL MICROCENTRALE 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
31 324.90	37 439.46

25/BUDGET PEVISIONNEL COMMUNAL 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2 084 743.84	1 475 219.79

Une partie des recettes de fonctionnement provient du budget bois (100 000 €), du budget microcentrale (15 000 €), des revenus des immeubles (75 000 €) et des produits divers (60 000 €).

Le produit de taxe sur les remontées mécaniques a été réduite de moitié, en raison du faible enneigement à ce jour.

Il est prévu de souscrire un nouveau prêt de 200 000 € sans toutefois péjorer notre taux d'endettement ; le prêt du garage SD Services étant remboursé par anticipation (208 413.51 €)

Les travaux d'investissement prévus sont de l'ordre de 871 000 €.

Madame Lainé souligne la bonne collaboration de Madame Costa et de Monsieur le Maire

POINT 1 A 25 : DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

Madame Lainé quitte le conseil municipal à 20h54.

26/ VENTE DE TERRAIN AU GROUPEMENT FONCIER RURAL

Jérôme CORDIER, adjoint à l'urbanisme, rappelle la délibération 2018-06-05 du 13 juin 2018 et informe l'assemblée délibérante que Monsieur André GRESSET, représentant le GROUPEMENT FONCIER RURAL LES GENTIANES sis 7 rue de la Goulette – Entre les Fourgs – à JOUGNE

A accepté l'achat de la parcelle B n°414, d'une surface de 1115 m², située aux voillaudes, côte Marguiron au prix de 1 450 € NET selon l'estimation de l'office national des Forêts en date du 20/11/2019.

Il est donc proposé de valider la vente de la parcelle 414 au prix de 1450 € net.

Gérald GRESSET ne participe pas au vote.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

27/ ACHAT DE TERRAIN AU GROUPEMENT FONCIER RURAL

Jérôme CORDIER, adjoint à l'urbanisme, rappelle la délibération 2018-06-05 du 13 juin 2018 et informe l'assemblée délibérante que Monsieur André GRESSET, représentant le GROUPEMENT FONCIER RURAL LES GENTIANES sis 7 rue de la Goulette – Entre les Fourgs – à JOUGNE a accepté la vente privilégiée à la commune de Jougne du terrain, côte l'Entefer, section B, Entre les Fourgs, d'une surface de 442 m² pour un montant de 28 710.80 € Prix net. Cette parcelle de 442 m² est intéressante pour la commune ce qui justifie cet achat.

Gérald GRESSET ne participe pas au vote.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

28/ VENTE DE TERRAIN A LA SCI DTJP représenté par M. Yohann PIETREMENT

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose le projet de vente de terrain à la société DTJP pour la création d'une maison d'assistantes maternelles sise 1 rue des Forges à Jougne.

Le terrain est situé sur la parcelle AE 281 - rue des Forges à la Ferrière sous Jougne

Le projet de division N°4 de la SELARL Thomas PETITE en date du 04/02/2020 a relevé une superficie réelle de 5a 17 ca à laquelle s'ajoute une zone de recul conseillée de 0a 73 ca soit 590 m² au prix de 48 970 €.

La zone de recul étant préconisée par la police de l'eau.

Il sera précisé dans l'acte que le terrain est réservé à un usage d'activité uniquement, que le prix de 83 € le m² se justifie d'une part par le fait qu'il s'agit d'une volonté politique d'installer une structure d'intérêt public au service de la population de Jougne et d'autre part de la zone de recul non constructible.

Le dépôt de garantie est fixé à 5% du prix net. Les frais de raccordement seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de notaire.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

29/ TRANSFERT D'OFFICE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DES HAUTS DE JOUGNE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée, que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 07/12/2019 au 23/12/2019, il y a lieu d'acter le transfert d'office de l'emprise des voies et espaces communs ouverts à la circulation publique de la partie de la rue du Franoulet issue de l'ancien lotissement « Les Hauts de Jougne » à savoir les parcelles cadastrées AC n°394, 395, 396, 495 et 496.

La rétrocession automatique est validée en l'absence d'opposition ; elle permettra de futurs développements.

Il informe l'assemblée que l'acte vaut classement dans le domaine communal.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

30/ LANCEMENT D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE JOUGNE /REDUCTION DES MARGES DE REcul EN ZONE AGRICOLE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée la nécessité de lancer une modification simplifiée N° 3 du PLU de Jougne afin de modifier les marges de recul en zone agricole.

Il est proposé de ramener cette distance de 15 M à 5 M conformément à la délibération 2019-07-13 du 10 juillet 2019.

Cette nouvelle délibération va permettre de lancer l'enquête publique correspondante. Le bilan de l'enquête devra être présenté par le Maire aux membres du conseil municipal.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE/MAJORITE

31/ VENTE DE TERRAIN AUX CONSORTS DIRICQ-ANDRE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire rappelle la délibération 2019-07-15 du 10 juillet 2019 concernant la vente de terrain aux Consorts DIRCQ-ANDRE.

La parcelle concernée est AC 543 d'une surface de 24 m².

Il rappelle que la commission urbanisme avait donné un avis favorable ; les problèmes de déneigement ayant été étudiés préalablement.

Il s'agit à ce jour de procéder à la désaffectation et au déclassement de ladite parcelle, celle-ci ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation conformément aux prescriptions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

32/ RENOUELEMENT CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRETIEN ET VERIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE

Daniel GRAF adjoint au maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de renouveler le contrat de prestations de services relatifs à l'entretien et la vérification des poteaux incendie par la société GAZ et EAUX, ceci pour une durée de 6 ans à compter de la signature du contrat.

Le montant facturé est de 60 € par bouche d'incendie par an.

La société Gaz et Eaux est retenue car elle gère déjà le réseau d'eau de la commune

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

33/ BAUX A FERME-

Daniel GRAF, adjoint au maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération 2019-01-05 concernant le tarif des baux à ferme, qui précisait le classement des terrains en 2 catégories afin d'appliquer 2 tarifs différents à savoir :

Catégorie A 30 €/hectare - Catégorie B 50 €/hectare

Un travail d'étude et de réflexion a été mené de concert avec les agriculteurs, la chambre d'agriculture 25-90 ainsi que les élus.

Il s'agit à ce jour de reconduire les baux pour les agriculteurs cités ci-dessous :

Mesdames PARRIAUX Marie-Joseph et Nadine	657.00 €/an
Monsieur THIEBAUD Philippe	119.40 € /an
Monsieur POIX-DAUDE Hervé	175.40 €/an
GAEC DE LA FOUGERE	930.00 €/an
GAEC DE LA ROUTE	1 132.20 €/an
GAEC DES ESTIVES	924.40 €/an

La durée du bail est de 9 ans, elle prend effet le 27/02/2020 et se terminera le 26/02/2029.

La revalorisation des tarifs est effectuée chaque année en fonction de l'indice de fermage.

Daniel GRAF sort de la salle et ne participe pas au vote

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

34/ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération 2017-06-08a qui consistait à la mise à disposition des locaux communaux à Messieurs BONNEAU, MIAILLE, DESRONDIERS et ANGUENOT.

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de délibérer sur les montants en vigueur au 01/01/2020 et de prévoir une convention de mise à disposition qui devra être signée des 2 parties.

Il est indiqué que M. Anguenot a une dette de 7 345.40 €, qu'il est difficile de le poursuivre étant donné qu'il n'a pas d'adresse connue sur la commune. Il n'est donc pas prévu de délibérer pour l'année 2020 le concernant.

Un courrier sera adressé à M. Philippe Anguenot lui demandant de libérer le local qu'il occupe actuellement sur la parcelle AE 281.

Il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition pour l'année 2020 pour les personnes citées ci-dessous

Dominique BONNEAU	57.57 €/mois
David MIAILLE	18.15 €/mois
Ludovic DESRONDIERS	167.57 €/mois

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Office notarial : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des actes signés chez le notaire au cours du dernier mois :

- Reprise de la 2^{ème} partie de la voirie SMCI
- Alignement de la voirie à Entre les Fourgs.

Déploiement de la fibre optique : intervention en février-mars d'une technicienne DOUBS TRES HAUT DEBIT pour relever les boîtes aux lettres et les poteaux Enedis sur la commune.

Lecture de plusieurs courriers :

- Remerciement de la présidente de l'association Au Ptit panier,
- Courrier du Maire des Hôpitaux Neufs concernant le projet éolien Bel Coster,
- Courrier de M. Marc Hessenauer, hydrogéologue intéressé à la source du Mt D'or,
- Remerciement du Clup alpin Français.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur travail durant les 6 années passées.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance,



Thierry LABRIET

Fait à Jougue, le 26 février 2020

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

